



# Charte de l'utilisateur

- 1 Mon bateau doit impérativement mouiller dans la zone de mouillage définie par l'administration en charge de la gestion du domaine maritime .
- 2 Je dois être en capacité de présenter une attestation d'assurance pour mon bateau et mon moteur.
- 3 Je dois m'acquitter chaque année de la cotisation auprès de l'association (carte du Dorenn) et apposer l'autocollant millésimé sur mon bateau.
- 4 Je dois m'acquitter chaque année de la redevance mouillage auprès du trésor public.
- 5 Je dois signaler tous changements auprès de la mairie (adresse, changement de bateau, changement de moteur ...).
- 6 Ma ligne de mouillage doit obligatoirement être fixée par une vis.
- 7 La bouée de mon mouillage doit être blanche et de 40 cm de diamètre minimum. Le numéro de mon mouillage doit y être indiqué en rouge.
- 8 Mon annexe doit être identifiée (AX + le numéro du bateau). Celle ci doit être rangée dans les zones définies par l'association.
- 9 Je m'engage à utiliser mon mouillage au moins une fois par an (certifié par le responsable de zone).
- 10 Je m'engage à respecter le règlement de police (consultable sur le site du DORENN).

 **La non signature de la charte de l'utilisateur ou le non respect du point 1 entraîne la résiliation immédiate du mouillage**

 **Le non respect d'un des autres points de la charte de l'utilisateur pourra entraîner la résiliation du mouillage**

Je soussigné Mme, Mr .....adhérent de l'association LE DORENN enregistré sous le numéro ..... , déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter.

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Fait à ..... le .....